

16 jan 2013 -12:19

Bisphénol A – voies alimentaires et non alimentaires d'exposition

Après un avis datant de 2010 (CSS 8697), le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) émet un avis complémentaire concernant l'évaluation des différentes voies d'exposition (alimentaires et non alimentaires) et les alternatives au bisphénol A (BPA), en particulier pour les enfants de moins de trois ans.

Dangers de l'exposition au BPA

Des effets, à des taux inférieurs à la dose journalière acceptable actuelle (DJA) de 50 µg/kg de poids corporel, ne peuvent être exclus, principalement en raison des propriétés perturbatrices endocriniennes du composé. Dans ces conditions, le CSS estime qu'il est prudent de réduire l'exposition au BPA et à d'autres perturbateurs endocriniens, même à des valeurs inférieures à l'actuelle DJA. Cette recommandation vaut tout particulièrement pour les femmes enceintes et les nourrissons.

Sources alimentaires et non alimentaires d'exposition au BPA

Au vu des données disponibles et si l'on excepte des cas particuliers et l'exposition professionnelle, l'ingestion par voie alimentaire représente plus de 90 % de l'exposition globale au BPA dans la population, tous groupes d'âge confondus. En conditions habituelles, l'exposition au BPA provenant de matériau dentaire, de l'inhalation de poussière ménagère ou de l'absorption après contact dermique avec du papier thermosensible s'élève à moins de 5 % de l'exposition totale, pour les nourrissons, les enfants et les adultes.

En ce qui concerne l'exposition alimentaire, la quantité absorbée est généralement inférieure à la dose journalière acceptable actuelle. Il faut toutefois noter que, excepté pour les aliments lactés pour nourrissons, les données ne prennent pas en compte la préparation des aliments (chauffage et cuisson) avant consommation.

Alternatives au bisphénol A

Contrairement au polycarbonate (PC) qui est un polymère synthétique contenant du BPA, les alternatives à ce matériau n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. Parmi ces alternatives, on retrouve le polyéthylène téréphtalate (PET), le polypropylène (PP), le polyéthersulfone (PES) et le polyphénylsulfone (PPSU) ainsi que les silicones. Certains composants de ces matériaux pouvant migrer vers l'aliment, il est important de souligner qu'ils devraient faire l'objet d'une évaluation quant à leur fonctionnalité adéquate et leur sécurité, qui serait basée sur une méthodologie de pointe et les connaissances scientifiques.

Quant au BPA lui-même, il existe également de nombreuses alternatives dont les propriétés toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Il en est de même pour les nombreux autres contaminants (p.ex. phtalates, agents de durcissement dans les encres, etc.) auxquels les consommateurs sont également exposés. C'est la raison pour laquelle il est indiqué de recommander l'utilisation, d'une part de méthodes analytiques multi-contaminants, afin de pouvoir surveiller simultanément un large éventail de perturbateurs endocriniens potentiels, et d'autre part, de méthodes de dépistage biologique, afin de détecter la présence de substances encore inconnues à activité perturbatrice endocrinienne.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8732) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé:

<http://tinyurl.com/SHC-8732-BPA> (seulement disponible en anglais). L'avis de 2010 (n° 8697) se trouve aussi sur le site internet : <http://tinyurl.com/CSS-8697-BPA>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts:

- FR : Prof. Marie-Louise Scippo, tél : 04/366.40.46, e-mail : mlscippo@ulg.ac.be

Prof. Guy Maghuin-Rogister, tél : 04/366.40.40, GSM : 0475/82.11.51,

e-mail : g.maghuin@ulg.ac.be

- NL (à partir de 12h) : Prof. Leo Goeyens, GSM : 0475/54.52.76, e-mail : lgoeyens@vub.ac.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le Conseil Supérieur de la Santé est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer la santé publique, le Conseil formule des avis scientifiques afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis impartiaux et indépendants. Ainsi, le CSS applique un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be